

Communiqué de Presse

À Nous l'Énergie ! renouvelable et solidaire 17
et la Communauté de Communes Aunis Atlantique

La Rochelle, le 22 mars 2022

Projet citoyen en énergies renouvelables

Contact :

Capucine Marzet

Coordinatrice « énergies citoyennes »

06 95 81 04 13

capucine.marzet@anouslenergie.fr

À Nous l'énergie ! Renouvelable et solidaire 17, qui sommes-nous ?

Créée en janvier 2017, l'association À Nous l'Énergie ! *Renouvelable et solidaire* 17 (ANE !rs17) s'est créée autour de citoyens de l'Aunis souhaitant prendre part à la transition énergétique avec la conviction que celle-ci ne pourrait être que citoyenne. Forte de deux belles réalisations à Oléron (OSS17 : Oléron Sous le Soleil) et sur la CdA de La Rochelle (Les Lucioles), l'association poursuit aujourd'hui en Aunis Atlantique son engagement pour permettre la réappropriation par les citoyens du cycle de l'énergie sur leur territoire.



Deuxième Réunion publique de création d'une société citoyenne de production d'énergies renouvelables en Aunis Atlantique

La commune de Courçon, la CDC Aunis Atlantique et l'association À nous l'Énergie renouvelable et solidaire 17 (ANE !rs17) organisent mercredi 30 mars à 18h30 à la salle du marché de Courçon une deuxième réunion publique pour la création d'une société citoyenne de production d'énergies renouvelables. Une première réunion de présentation a eu lieu le 9 mars dernier à Marans où une vingtaine de personnes se sont déjà inscrites pour participer aux ateliers de création de cette société citoyenne. Le 30 mars, venez vous aussi vous engager dans cette belle aventure qui concrètement permettra de produire des énergies renouvelables sur notre territoire!

D'autres dates sont déjà programmées : le 19 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Nuaille d'Aunis avec de nouveaux ateliers de travail ; le 17 mai à 18h30 à la salle La Passerelle d'Andilly pour l'Assemblée Générale de création de cette société citoyenne.

Une société citoyenne de production d'énergie, qu'est-ce que c'est ?

On appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Pour recevoir cette dénomination, il faut donc impérativement respecter quatre principes fondamentaux :



ANCRAGE LOCAL

La maîtrise du projet reste aux mains des collectivités et habitants du territoire.



GOUVERNANCE OUVERTE

Toutes les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente.



DÉMARCHE NON SPÉCULATIVE

Les bénéfices réalisés sont réinvestis dans de nouveaux projets et des actions de sensibilisation.



EXIGENCE ÉCOLOGIQUE

Le projet de production s'inscrit durablement dans une démarche de respect de l'environnement et de réduction des consommations d'énergie.

Ce projet vous intéresse ?

Venez participer aux prochaines réunions ou contactez-nous !